

Intégration du Programme Local de Prévention dans l'Agenda 21 de Vannes agglo.

Actions transversales
Région : Bretagne

Mots clés : Agenda 21 | Administration publique | Exemplarité |



Collectivité

Vannes agglo Golfe du Morbihan
PIBS II - 30 Allée Alfred Kastler
BP 70206
56006 VANNES cedex

Partenariat

ADEME (PLP)
Communes de l'agglo

Date de lancement

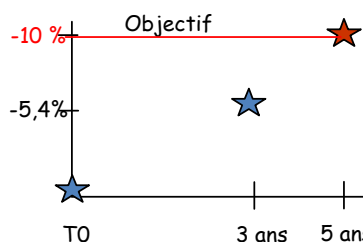
2010

Objectifs

Objectif global du PLP :
- 10% d'OMA en 5 ans
Mener 23 actions de prévention

Réalisation objectif 1

Réduction des OMA en%



Résumé :

Vannes agglo a intégré le Programme Local de Prévention en tant qu'action de son Agenda 21, lui permettant de dépasser le cadre « Gestion des déchets » et d'assurer sa pérennité.

Pourquoi agir ?

Vannes agglo regroupe 133 000 habitants et 24 communes en habitat mixte à dominante urbaine. Certaines communes avaient déjà mis en place des Agenda 21 sur leur territoire, quand Vannes agglo a décidé, en 2008, de s'engager dans son propre Agenda 21, portant sur le fonctionnement de la structure et de ses missions, sans perturber les démarches « territoriales » des communes.

A l'issue du diagnostic du PLP, réalisé en 2010, **l'agglo a fait le choix d'intégrer l'ensemble du programme de prévention en tant qu'action de l'Agenda 21** (Il en est de même pour le « Plan Climat Energie Territoire » et le « Plan Local Habitat). Les avantages recherchés étaient les suivants :

- Une action reconnue et facilitée auprès des élus de l'agglo et des communes

Ayant adhéré à la démarche Agenda 21 dont ils sont aussi des membres actifs, les décideurs acceptent beaucoup plus facilement les changements dans leur service, soutiennent et valorisent les actions auprès des usagers de leur territoire.

- Des partenariats associatifs déjà mobilisés dans le cadre des comités citoyens.

Les associations mobilisées se sont saisies immédiatement de la thématique « prévention des déchets » et font de nombreuses propositions, tout en participant concrètement à leur réalisation et à leur diffusion dans le public ; réciproquement la dynamique du PLP a permis d'intégrer les associations sportives et culturelles dans les partenariats de l'Agenda 21.

- La participation réciproque des chefs de projets de l'Agenda 21 et du PLP aux comités de pilotage permet de gagner du temps dans les décisions et de coordonner les actions.

Planning

Pas de planning, il s'agit d'une méthode plus que d'une action.

Coûts

Aucun coût supplémentaire, au contraire l'utilisation du logo et de la couverture communication de l'Agenda 21 est une économie.



Moyens humains

Contrairement aux autres actions, l'intégration dans l'Agenda 21 permet un gain de temps.

Bilan en chiffres

-5,43 % OMA en année 3
10 actions engagées en année III

Lien fiche action-résultat :

<http://optigede.ademe.fr/fiche/articulation-d-un-programme-local-de-prevention-des-dechets-avec-un-agenda-21>

Pour en savoir plus

Sur le site internet de l'ADEME

www.ademe.fr/dechets
www.reduisonsnosdechets.fr
<http://optigede.ademe.fr>

Sur le site de la collectivité :

www.agglo-vannes.fr

Contacts

Vannes Agglo Golfe du Morbihan
E-Mail : ggarancher@vannesagglo.fr

ADEME DR Bretagne
E-mail : patrick.even@ademe.fr

L'action mise en œuvre par la collectivité

A la fin du diagnostic du PLP, intégration de l'ensemble du PLP (23 actions au sein du PLP) comme une action de l'Agenda 21. Seule l'action concernant la gestion autonome des déchets Verts des communes de l'agglo a été « sortie » du PLP et considérée comme une action à part entière de l'Agenda 21.

- Concrètement :

L'animateur PLP participe aux réunions du comité de pilotage de l'Agenda 21 et réciproquement. Le rapport annuel du PLP alimente le rapport annuel de l'agenda 21.

Ces mises en commun font gagner du temps et de l'efficacité, surtout dans les démarches auprès des élus, dans la diffusion des actions dans les différentes communes, et dans la mobilisation citoyenne. Pour ce qui est du contenu, le PLP réalise le même type d'actions que les autres PLP.

- Exemple de synergie

Dans le cadre de leur Agenda 21, certaines communes avaient initié des actions rejoignant les objectifs d'un PLP. La création de groupes de travail et l'organisation de réunions pour exposer leurs pratiques permettent de faciliter leur acceptation et leur transposition dans les autres communes de l'Agglo.

Exemples d'actions :

Capitaliser les actions éco-responsables des communes :

Certaines communes ont inscrit des clauses dans leur marché. On peut citer le cas d'une commune qui a pu faire bénéficier ses voisines d'une clause dans son marché de livraison des repas en demandant au prestataire de reprendre ses suremballages après livraison (palettes, cartons, films, barquettes...etc.)

Diminuer la consommation de papier dans les services :

La demande d'accompagnement était forte sur ce sujet ; or certaines communes avaient déjà mis en place des actions. Une réunion d'échange a permis d'élargir leurs solutions aux autres communes.

Le « plus » de l'opération

La transversalité de la démarche « Agenda 21 » permet une meilleure acceptation des actions de prévention par l'ensemble des élus et par les autres services. En 2016, le constat est qu'elle a aussi permis d'aller encore plus loin (Lauréat ZDZG), et en travaillant davantage avec les services de l'agglomération, de sortir du monde « des déchets et d'évoluer vers l'économie circulaire.

Reproductibilité

Dans toutes les collectivités qui ont mis ou vont mettre en place un Agenda 21.